



## Compte rendu du comité technique du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020

Ordre du jour :

- 1- Point sur le dispositif d'affichage des indicateurs de transparence dans les SIE
- 2- Point sur le Centre de Gestion des Retraites
- 3- Point sur les demandes formulées lors des CTL précédents
- 4- Questions diverses.

Après la lecture des déclarations liminaires, la direction a fait quelques remarques.

Pour la direction, dans le cadre de la démétropolisation, les élus sont contents de voir arriver des services et des agents supplémentaires et cela donnerait aux agents des possibilités supplémentaires d'affectation en citant notamment Lens, Béthune, Denain ou Wallers.

La CGT a repris l'exemple de Denain, où nous avons fait valoir que le compte n'y était pas par rapport aux emplois perdus ces dernières années. De plus la trésorerie municipale va disparaître et il n'y aura que le SIP qui accueillera le public sur Denain. Le service des quitus qui va être implanté ne sera qu'une plate forme de travail à distance qui risque de ne pas intéresser beaucoup d'agents compte tenu du travail répétitif à effectuer.

Pour la population du Denaisis cette localisation n'a aucun intérêt pour le public, elle ne fera même pas d'accueil téléphonique.

Pour le DRFIP, NRP et relocalisations sont 2 sujets différents...Nous ne partageons pas du tout ce point de vue, car les relocalisations font bien partie du NRP car elles participent au démantèlement du réseau et nous sommes bien loin sur les annonces faites sur la démétropolisation au départ. Au final, ce sont des emplois en moins et la disparition du réseau avec des concentrations.

Sur le sujet du télétravail, les chiffres donnés correspondent à la moyenne nationale, dans le Nord on tourne aux alentours de 20 % d'agents en télétravail par jour.

La CGT a indiqué que ce chiffre lui paraissait faible : le gouvernement demande aux entreprises privées pour lesquelles les emplois sont télétravaillables d'atteindre 5 jours sur 5 et la DRFIP se contente de 20%.

Dotation en matériel pour le télétravail : 577 depuis le 18 octobre ; 70 % des demandes ont été satisfaites. A ce jour 835 demandes ont été remontées à la DRFIP.

+ de 750 collègues ont télétravaillé au moins 1 jour la semaine dernière.

Sur le NRP au 1er janvier 2021, la CGT a dénoncé la mise en place à marche forcée.

Dans le domaine immobilier par exemple, beaucoup de choses restent à faire.

Nous avons demandé un report.

Pour le DRFIP il n'y a pas de hâte dans la préparation, le calendrier fixé est tenu au fur et à mesure et la direction se refuse donc à un report.

Examen de l'ordre du jour

## **1°) Dispositif d'affichage des indicateurs de transparence dans les SIE.**

La direction a présenté le dispositif et elle a expliqué qu'il résulte d'un engagement d'E. Macron et qu'il est déjà appliqué dans les SIP. Il consiste en un affichage local et sur internet des résultats d'indicateurs qui visent à refléter la qualité du service rendu et la qualité perçue (mesure de la satisfaction de l'utilisateur)

4 indicateurs cibleront chaque SIE :

- part des demandes de remboursement de crédit de TVA ayant reçu une réponse favorable dans un délai de 30 jours.
- part des demandes de restitution de trop perçu d'IS ayant reçu une suite favorable traitées dans un délai de 30 jours.
- taux des courriels envoyés par la messagerie sécurisée ayant obtenu une réponse dans un délai d'une semaine.
- taux d'utilisateurs satisfaits à l'issue de leur rendez vous.

A cela s'ajoutent 2 indicateurs mesurés au niveau national :

- taux d'utilisateurs satisfaits des services en ligne
- taux de satisfaction globale de l'utilisateur.

Ces 2 derniers indicateurs seront communiqués par la DGFIP.

Ils seront mesurés sur 12 mois et seront d'abord audités : si les chiffres ne sont pas pertinents, ils ne seront pas affichés.

Les élus CGT ont de nouveau dénoncé cette "culture des indicateurs", qui risque de mettre en compétition les SIE. Quel est l'intérêt de l'affichage pour l'utilisateur ? Alors qu'il n'y a quasiment plus d'accueil physique des usagers dans les SIE, quels seront les usagers qui consulteront l'affichage ? En général, on n'affiche les indicateurs que lorsqu'ils sont bons, et lorsqu'ils ne le sont pas, on les manipule (exemple de la campagne de suppressions des "vieux e-contact" dans les SIP en octobre).

Les indicateurs s'interprètent en fonction de ce que l'on veut montrer.

Pour la CGT, il est dommage que nous n'ayons jamais d'indicateurs concernant la satisfaction des agents ou leur mal être au travail...

Alors que l'on assiste à un démantèlement des SIE dans le cadre de la démétropolisation ou plutôt des délocalisations par la centralisation de certaines missions dans des services à compétence nationale (création de nouveaux pôles nationaux de soutien au réseau, création de centres de contacts dédiés aux usagers professionnels, fusion des SIE dans les 2 années qui viennent), afin d'accélérer les suppressions d'emplois, la CGT a dénoncé le décalage entre la réalité vécue et l'application de ces nouveaux indicateurs...

## **2°) Réorganisation du réseau des Centres de Gestion des Retraites CGR**

Nous avons dénoncé le caractère succinct de la fiche communiquée par la DRFIP pour présenter cette réorganisation (moins d'un recto/verso en grands caractères ...)

La DRFIP explique que cette fiche a été élaborée avant le groupe de travail national (GT du 26 novembre) et qu'elle "ignorait" les décisions prises à l'issue de ce groupe de travail.

Nous lui avons répondu que le CTL étant le 1er décembre, cette fiche aurait pu être actualisée.

Heureusement que la CGT au niveau nationale a fourni aux élus locaux les documents du groupe de travail qui nous détaillent cette réorganisation !

19 sites CGR sont actuellement répartis sur tout le territoire national. Au motif, que la charge de travail diminuerait dans le futur avec la dématérialisation (ENSAP pour les

retraités par exemple), la DGFIP a décidé de resserrer le réseau et de le relocaliser dans le Grand Ouest.

Une première vague aura lieu le 1er janvier 2022 :

- Transfert des activités des CGR de Paris, Ajaccio et Fort de France au CGR de Nantes Chateaubriant.
- Transfert des activités des CGR de Montpellier et de Clermont Ferrand au CGR de Limoges et
- Transfert des CGR de Marseille au CGR de Rennes et création d'un centre de service des retraites (projet Laval)

Une deuxième vague portera sur le transfert des activités des CGR de Toulouse, **Lille**, Bordeaux, St Denis de la Réunion, de la Polynésie française, Nouvelle Calédonie vers un site qui reste à déterminer.

La DRFIP avance que les agents auront priorité pour suivre leur mission.

Nous avons dénoncé le caractère anxiogène de cette mesure pour les agents du CGR de Lille dont l'emploi va être supprimé au 1er janvier 2023 et qui ne savent pas encore vers quelle ville du territoire ils seront transférés.

Ces réimplantations vont avoir pour conséquence une grande perte de technicité pour exercer la mission car en majorité les collègues ne suivront pas leur mission.

La DRFIP ignore les modalités d'affectation qui s'appliqueront sur les emplois des CGR : appel de candidature ? postes à profil ?

Impact également sur le service de la dépense-rémunération : selon la direction, la division dépense et rémunération perdra évidemment tous les emplois correspondants qui seront transférés vers le nouveau CGR.

Nous avons ensuite posé des questions qui sont restées sans réponse car la DRFIP attend des précisions de la DG : les collègues auront-ils droit à la prime de restructuration car les CGR ne font pas partie du NRP ? Les collègues pourraient-ils avoir une priorité sur une restructuration des CGR de 2022 ?

Comment le CGR fonctionnera t-il de septembre à décembre 2022 alors que les agents seront affectés au 1er septembre sur d'autres postes ?

La DRFIP souligne que le mouvement de transfert des CGR de la 1ère vague servira pour appliquer les modalités de transfert du CGR de Lille en 2023.

Elle ajoute que les collègues qui ne souhaiteront pas suivre leur mission seront affectés sur le département sur des emplois vacants ou resteront ALD.

Nous avons insisté sur le fait que les collègues concernés arriveraient en fin d'exécution du NRP et avec les conséquences de 3 exercices de suppressions d'emplois et qu'ils auraient des difficultés à retrouver un emploi vacant... En 2021, 118 emplois sont supprimés à la DRFIP59 et la direction doit arrêter de faire miroiter des postes vacants qu'elle est en train de supprimer !

### **3°) Questions diverses posées lors des précédents CTL**

a°) résultats de l'enquête sur l'espace de tiers lieu : synthèse pas encore faite

b°) Installation du SGC de Tourcoing

Un point est fait sur les travaux réalisés et ceux restant à faire (étude en cours pour une fissure au plafond ; installation des cloisons du bureau du chef du SGC ; cablage dans son

bureau...)

Une prestation réalisée par Onet est prévue après les travaux.

Le remplacement des stores est prévue début 2021.

Une intervention est également prévue sur les sanitaires au R3.

Le revêtement des sols a été réalisé (nécessaire après les classothes déposées). Les sols pourront être rénovés aux autres étages si c'est nécessaire.

Justement, nous avons fait remarquer qu'il y avait eu un encapsulage mais que ce procédé n'était pas durable et ne vaut pas un désamiantage.

L'encapsulage de cet étage a été préféré pour des raisons de temps et de budget. Pour la direction, dans l'immédiat l'encapsulage assure une protection contre l'amiante contenue dans la colle des dalles. Il n'y a pas d'alerte sur Tourcoing par rapport au dossier Technique Amiante.

C'est bien la preuve que ce projet se fait dans la précipitation : le rapport de l'inspecteur hygiène et sécurité préconisait le désamiantage. Mais cela a un coût et ce désamiantage est remis aux calendes grecques.

La sécurité et la santé des salariés devraient être la priorité de toute employeur, la DRFIP y compris !

Le changement de la centrale incendie est également prévu.

Nous avons demandé si le plateau téléphonique serait remis en place et à quel étage : la chef de SIP évaluera les besoins début 2021.

Concernant les dossiers retirés des classothes : ils vont rejoindre le R6, ils restent en attente pour le moment de l'installation des rayonnages et une expertise est réalisée au R6 pour tester la résistance des sols et pour placer ces rayonnages en fonction de la résistance des sols.

c°) La communication des avis de l'ISST a été faite pour les SGC de Tourcoing, Le Quesnoy et Caudry.

d°) La CGT avait alerté la direction au sujet des plages de rendez vous qui étaient complètes et de l'impossibilité de pouvoir saisir un rendez vous au delà de 2 mois : des plages de rendez vous ont été augmentées dans les SIP mais il existe une impossibilité applicative de prendre un rendez vous pour les SIP par les agents extérieurs au delà de 60 jours glissants, cette subtilité avait échappé à la DRFIP.

e°) Nous avons réclamé le nombre total d'hébergés pris en charge par le SDG des Ehpad ainsi que par Lille et Valenciennes CH. (réponse que l'on n'avait pas eu lors du CTL sur le NRP).

f°) Règles de fonctionnement interne de l'ex CPS

La CGT avait posé 19 questions sur le fonctionnement interne de l'ex -CPS

La DRFIP a communiqué ces questions à la mission SRP qui gèrent les CDC et nous a transmis les réponses.

Le SRP répond sur les plages téléphoniques : les 3 équipes d'agents qui alternent réponse au téléphone et autres travaux pour couvrir toute la plage, prévoyant 5 heures par jour au téléphone même fractionnées alors que les préconisations de l'ergonome ne sont pas suivies car la préconisation limite le téléphone à 4h30 par jour.

Sur la réduction à un seul CDC sur Lille, les agents auront-ils une priorité pour aller au CDC de Lens. Il y a une priorité supra-départementale pour rejoindre le département limitrophe mais existe-t-il une priorité pour rejoindre un CDC dans un département limitrophe ? Là encore, la direction doit se rapprocher du bureau RH1A pour avoir une

réponse.

Il y a 15 vacances d'emplois à l'ex CPS de Lille, ces emplois vacants figureront certainement dans les suppressions d'emplois

g°) quelles sont les règles de gestion RH prévues pour les EDR des CPS relais ?

La CGT avait posé cette question lors du dernier CTL et la réponse devait être faite en séance.

Pas de retour de la DG sur ces questions.

Nous avons insisté sur le fait que les réponses sont importantes pour les collègues dans la mesure où la fermeture est prévue le 31 décembre 2021.

La DRFIP s'est contentée de nous dire que dans le tagerfip les EDR 591, EDR 592 et les emplois du CPS relais étaient identifiés.

Question à reformuler à RH1A : les EDR 591 du CPS relais doivent ils être distingués des EDR du 591 ?

h°) Point sur la régularisation des jours de congés pris à tort pendant la période Covid pour les agents dont la journée n'avait pas été banalisée et placée en ASA Covid.

La CGT avait réitéré cette demande à plusieurs occasions. Ces agents avaient déjà été écarté à tort de la prime Covid.

79 collègues étaient dans cette situation : 43 ont été régularisés et 36 sont encore en attente.

#### 4 °) Questions diverses

- Une demande intersyndicale a été déposée pour repousser les CAPL de recours en évaluation en janvier 2021 compte tenu du calendrier serré de fin d'année.

Les CAPL se tiendront bien en janvier 2021.

- Point sur le dysfonctionnement des e-contacts.

Le sujet a été remonté à la centrale. Il s'agit d'un problème technique qui n'est pas encore résorbé. Les stocks sont importants (au 30 novembre : Roubaix 1661 e-contacts non traités, Tourcoing 1429 ; Grand Lille Est 1911)

- Une réunion informelle se tiendra le 8 décembre sur le mouvement spécifique de janvier 2021

- Nous avons voulu faire acter les informations données en réunion informelle sur les bureaux distants.

Pour le PCRП de Maubeuge, la direction nous permet d'assister à la réunion.

Pour le PCRП de Roubaix Tourcoing : le siège du PCRП sera défini sur Tourcoing et il y aura un bureau distant sur Roubaix. Une demande de levée du délai de séjour pour 2 agents de Tourcoing a été faite.

La DRFIP réfléchit à l'implantation des PCE. La carte est indicative. La CGT a dénoncé le flou existant sur l'implantation des services, notamment dans la sphère contrôle puisque la carte pourra changer !!!

Nous avons soulevé le problème des suppressions d'emplois au STC : avec un tiers de travail en moins du fait de la perte de la CDC (évalué à 7 emplois sur les 21 au total), y a-t-il eu un retour de l'audit effectué ? Seront-ils englobés dans les restructurations ? Ont ils droit à la prime de restructuration ?

Les résultats de l'audit ne sont pas encore connus et la direction n'a apporté aucune

réponse à nos questions.

Sur le plan sanitaire : il n'y a pas eu de nouveaux cas remontés depuis 5 jours.

Nous avons également demandé si le protocole sur le télétravail avait été transmis au chef de service. A priori non.

Nous avons eu des informations selon lesquelles des chefs de service demandaient aux agents en télétravail un tableau de bord quotidien du travail effectué chez eux ainsi qu'un prévisionnel du travail à accomplir les jours de télétravail. La direction a répondu que les chefs de service ne pouvaient pas demander un suivi particulier aux agents en télétravail qu'ils ne demanderaient pas aux agents en présentiel.

La DRFIP a indiqué que la DG avait tranché sur les agents nomades et qu'ils n'auraient pas à pointer dans Sirhius lorsqu'ils étaient en télétravail.